

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION



- Partie 1 Modalités de Gestion www.fcba.fr
- Partie 2 Spécifications Techniques Finitions Extérieures
- Partie 3 Spécifications Techniques Finitions Intérieures**
- Partie 4 Spécifications Techniques Finitions Temporaires phase chantier

Référentiel à utiliser avec les Règles Générales de la marque CTB disponible sous www.fcba.fr



INSTITUT
TECHNOLOGIQUE

Siège Social
10, rue Galilée
CS 81050 Champs Sur Marne
77447 Marne La Vallée Cedex 2
www.fcba.fr

N° d'application : CTB 483
DQ-CERT 22-300

Date de mise en application : 07/04/2022

SOMMAIRE :

1	CHAMP ET CONDITIONS D'APPLICATION	4
2	LES CARACTERISTIQUES CERTIFIEES.....	5
3	SPECIFICATION TECHNIQUES	6
<hr/>		
3.1	VITRIFICATEURS ».....	7
3.1.1.	DOCUMENTATION TECHNIQUE	7
3.1.2.	ESSAIS D'INSTRUCTION.....	7
3.2.	HUILES	8
3.2.1.	DOCUMENATION TECHNIQUE	8
3.2.2.	ESSAIS D'INSTRUCTION.....	8
4	ESSAIS DE SURVEILLANCE	9
5	ESSAIS SUITE A MODIFICATION DE FORMULE	10
6	ESSAIS SUITE A MODIFICATION DE PRESCRIPTION TECHNIQUE	11
<hr/>		

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

N° de révision	Réf. FCBA	Partie modifiée	Date	Modifications effectuées
0	DQ-CERT 22-300	Partie 3	07/04/22	

1 CHAMP ET CONDITIONS D'APPLICATION

Les présentes spécifications techniques complètent les modalités de gestion de la certification CTB Finition Bois.

Elles concernent les **produits de finitions bois Intérieures de type huiles ou vitrificateurs**.

Elles s'appliquent aux appellations commerciales des produits du demandeur sur une gamme de teintes déclarée :

Ces produits sont exclusivement à usage industriel et / ou professionnel.

On distinguera les spécifications selon les différentes typologies de produits (huiles ou vitrificateurs).

Les présentes spécifications techniques définissent :

- Les essais et spécifications d'instruction
- Les essais et spécifications de surveillance
- Les dispositions régissant les modifications de formules et/ou de prescriptions techniques

2 LES CARACTERISTIQUES CERTIFIEES

La certification CTB Finition Bois atteste pour ces produits :

- de la performance du système de finition prescrit :
Protection de surface des parquets face aux agressions physiques et mécaniques, ainsi que face aux agents tâchants

- de la qualité de service de l'entreprise:
 - ✓ formation et accompagnement client
 - ✓ service technique dédié
 - ✓ *en option : compétence et savoir-faire des laboratoires en termes d'évaluation et de suivi des émissions de composés organiques volatils (COV) au regard de la Qualité de l'Air Intérieur*

- ✓ de la pertinence de l'information technique accompagnant le produit

Ces informations sont portées sur le certificat de qualité.

3 SPECIFICATION TECHNIQUES

Les présentes spécifications sont applicables à la protection de surface des parquets prescrits pour toute zone à usage résidentiel ainsi que pour les zones destinées à un usage public et commercial pour une intensité d'utilisation moyenne à intense, selon les prescriptions de XP B 53669 (ex : protection des accès...) :

Classe	Symbole	Intensité d'utilisation	Description	couvert par la certification
		DOMESTIQUE	Zones considérées pour l'usage dans les habitations	
21		Modéré/léger	Zones d'utilisation faible ou intermittente	oui
22		Général/moyen	Zones d'utilisation moyenne	oui
22+		Général	Zones d'utilisation moyenne à intense	oui
23		Elevé	Zones d'utilisation intense	oui
		COMMERCIAL	Zones destinées à un usage public et commercial	
31		Modéré	Zones d'utilisation faible ou intermittente	oui
32		Général	Zones de passage moyen	oui
33		Elevé	Zones de passage intense	oui
34		Très élevé	Zones d'utilisation très intense	non

3.1 VITRIFICATEURS »

3.1.1. DOCUMENTATION TECHNIQUE

La documentation technique relative à la finition et/ ou au système de finition à prescrire doit satisfaire aux exigences du DTU 59-3 « Travaux de bâtiment - Peinture de sols - Partie 1 : cahier des clauses techniques - Partie 2 : cahier des clauses spéciales »

3.1.2. ESSAIS D'INSTRUCTION

Le produit est appliqué en accord avec les prescriptions la fiche technique et en conformité aux exigences du DTU 59-3.

Propriété	Méthode	Spécification
Adhérence	Annexe E de XP B 53669 dérivée de EN ISO 2409	Valeur informative
Epaisseur	Annexe F de XP B 53 669 selon NF EN 13 696	Valeur informative
Résistance à l'abrasion à la meule CS 10	Annexe C de XP B 53 669	≥ 5500
Résistance à la rayure	Annexe D de XP B 53 669 dérivée de EN ISO 2409	≥ 85 gf
Résistance aux chocs	Annexe G de XP B 53 669 selon NF EN 13 696	≥ 500mm
Résistance aux agents tâchant	Annexe H de XP B 53 669 selon NF EN 13 442	≥ 40/60

3.2. HUILES

3.2.1. DOCUMENTATION TECHNIQUE

La documentation technique relative à la finition et/ ou au système de finition à prescrire doit satisfaire aux exigences du DTU 59-3 « Travaux de bâtiment - Peinture de sols - Partie 1 : cahier des clauses techniques - Partie 2 : cahier des clauses spéciales ».

3.2.2. ESSAIS D'INSTRUCTION

Le produit est appliqué en accord avec les prescriptions la fiche technique et en conformité aux exigences du DTU 59-3.

Propriété	Méthode	Spécification
Adhérence	XP B 53669 dérivée de EN ISO 2409	Valeur informative
Epaisseur	Annexe F d e XP B 53 669 selon NF EN 13 696	Valeur informative
Résistance à l'abrasion à la meule CS 10	Annexe C de XP B 52 669	≥ 50
Résistance aux agents tâchants	Annexe H de XP B 53 669 selon NF EN 13 442	≥ 40/60

4 ESSAIS DE SURVEILLANCE

Ces essais sont conduits selon le plan d'échantillonnage défini dans les modalités de gestion.

Essais et spécifications applicables :

Produit	Essais	Méthode	Spécifications
Vitrificateurs	Résistance à l'abrasion à la meule CS 10	Annexe C de XP B 52 669	Confirmation des performances initiales
Huiles	Résistance aux agents tâchants	Annexe H de XP B 53 669 selon NF EN 13 442	

5 ESSAIS SUITE A MODIFICATION DE FORMULE

L'évaluation de l'impact d'une modification de formule sur les caractéristiques certifiées commencera toujours par :

- Une déclaration de tout changement
- Une étude comparative de la documentation technique (fiche techniques, étiquettes technique et réglementaire, FDS matières premières et produits finis)

En fonction de la nature chimique des modifications déclarées, une évaluation Santé / Environnement pourra être demandée en pré requis à la certification.

Le tableau suivant donne le principe de classement des modifications de formule :

Type de co-formulant	Modification	Exigences / spécifications
Additif non fonctionnel en usage (exemples : antimousse, agent de coalescence, épaississants, agents de mouillage, bactéricides,...)	Nature et / ou Quantité	Analyse de la validation R&D interne
Additifs fonctionnels en usage (cires micronisées)	Nature et / ou Quantité (> 10%)	- Recevabilité des résultats interne - Confirmation et / ou rectification en essai de surveillance
Liant	Type / quantité	Analyse de la validation R&D interne si : - conservation de la nature chimique du liant (ex : dispersion acrylique, dispersion polyuréthane,...) - données MFFT (+/-5 °C) - variation quantitative de +/-5% maximum sur le sec résine contenu dans le produit final Dans les autres cas : nouvelle instruction

En fonction des résultats, les livrables de certification (listes et certificats) pourront être modifiés.

6 ESSAIS SUITE A MODIFICATION DE PRESCRIPTION TECHNIQUE

En application du chapitre 4.4 des modalités de gestion, tout changement de prescription technique (conditions d'application) est soumis à déclaration.

L'Institut Technologique FCBA détermine alors si les modifications remettent en cause la certification et s'il y a lieu de procéder :

- à de nouveaux essais

et/ou

- à un audit complémentaire